

Association Paralysie Supranucléaire Progressive - PSP France

Association reconnue d'intérêt général et d'assistance 25 RUE GANDON - 75013 PARIS - Tél. : 01 42 96 41 56 http://www.pspfrance.org - pspfrance.dcb@gmail.com

ADHESION et DON

L'Association PSP France,

Est une association loi 1901 à but non lucratif et reconnue **d'Intérêt Général et d'Assistance** par arrêté préfectoral. Elle est dotée d'un Conseil Scientifique, d'un Conseil d'Administration et d'un Bureau exécutif.

Ses objectifs

- Diffuser l'information auprès des médias, du grand public, mais aussi des médecins (les maladies rares demeurent un "parent pauvre" de leur formation) afin de mieux diagnostiquer les malades et de mieux en recenser leur nombre
- Organiser des actions et des manifestations, et récolter des fonds pour faire connaître cette maladie dans le cadre du Plan National des Maladies Rares
- Apporter un réel soutien aux familles confrontées à la PSP (écoutes et bulletin d'informations) et de favoriser le rapprochement entre familles d'une même zone géographique afin de rompre leur solitude et leur désarroi
- Mettre en place un réseau d'écoutes de proximité et de délégués régionaux
- Promouvoir la connaissance, l'expertise et la recherche, afin de trouver les causes de la PSP ainsi qu'un traitement à la maladie

Pourquoi adhérer?

Pour permettre à l'association PSP France pour le bénéfice de tous, de continuer :

- de défendre pour les malades de meilleurs soutiens et de meilleures prises en charge,
- de tenir en éveil les efforts de connaissances, d'expertises et de recherches sur la maladie,
- de diffuser les conseils de nos permanents en région et au siège de PSP France,
- d'éditer les bulletins de l'association et maintenir les moyens de diffusion, tel notre site internet.

Adhérer à PSP France est une nécessité pour qu'ensemble nous construisions un monde sans PSP.

Ensemble pour soutenir les familles et les malades. Ensemble pour soutenir la recherche.
Adhésion et Don – Association PSP-France (Règlement par chèque libellé à l'ordre de « Association PSP-France »)
☐ Je souhaite être membre de PSP France : ☐ 30 €, adhésion seule (bulletins et informations par internet)
☐ 45 €, adhésion (bulletins et informations sur support papier)
☐ Souscription comme membre Bienfaiteur : 90 €
☐ Je souhaite faire un don à PSP-France de : (et même si le don est de 30 € et plus, ne pas être adhérent : □)
Nom et Prénom : Email :
Adresse :
Le malade atteint par la PSP est : un homme □ une femme □ né(e) le :
Date du début de la maladie : La PSP a été diagnostiquée le :
Nom du médecin qui a fait le diagnostic : au centre de :
Les renseignements donnés le sont à des fins statistiques, sont confidentiels et demeureront totalement anonymes. Vous avez un droit de regard,
de consultation et de rectification sur ces renseignements. Un reçu pour la déduction fiscale vous sera envoyé au nom et adresse indiqués ci-dessus à réception de tout règlement.
☐ Je souhaite apporter mon aide, comme : ☐ Bénévole, ma profession est (ou était) :
☐ Contact de proximité ☐ Délégué de Région (adresse mail obligatoire) ☐ Je n'autorise pas PSP France à communiquer mes coordonnées à d'autres familles de malades PSP qui en feraient la demande.